

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.07.2015**

### **01 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER A CÔTÉ DU CABINET MÉDICAL**

Les offres des entreprises les moins disantes sont retenues pour un montant total de 42 281.10 € H.T., à savoir : LTPA Eurl pour le lot terrassement, Sarl Fraysse pour le lot maçonnerie, entreprise Rhodde et Fils pour le lot mobilier.

### **02 – CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL**

Les offres des entreprises les moins disantes sont retenues pour effectuer les travaux d'aménagement d'un local destiné à accueillir un cabinet d'esthéticienne, à savoir : Entreprise ROND pour le lot maçonnerie, Ets ETM Tudury Macrez pour le lot cloisons carrelages peinture, Sarl Trémouille pour le lot plomberie sanitaire, Elec Services Plus pour le lot électricité, Rhodde & Fils pour le lot menuiserie alu.  
Le montant total des travaux s'élève à 33 235.66 € H.T.

### **03 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2014 DU SIAEP DE SAINT VINCENT LE PALUEL**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel pour l'exercice 2014.

### **04 – CONVENTION POUR LA PROLONGATION DE LA FORMATION DE L'AGENT SOUS CONTRAT AVENIR**

Une convention sera signée avec l'APAJH pour 2 séances de formation supplémentaires au profit de l'agent sous contrat d'avenir.

### **05 – AVIS SUR LA DÉCISION DU SYNDICAT CANTONAL D'IRRIGATION DE MONTIGNAC CONCERNANT LA DEMANDE DE RETRAIT FR PEYZAC-LE-MOUSTIER**

La décision prise par le Syndicat d'Irrigation de Montignac, en faveur du retrait de la Commune de Peyzac-Le-Moustier est approuvée par le conseil municipal.

### **06 – TRANFERT AU SDE 24 DE LA COMPÉTENCE RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES DE CHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de transférer au SDE 24 la compétence relative aux Infrastructures de charge de véhicules électriques.

### **07 – DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DE LA RÉGIE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Un transfert de crédits de 1 727 € sera réalisé du chapitre 11 au chapitre 12.

### **08 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois communaux.

### **09 – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE**

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau du régime indemnitaire.

### **10 – GRATIFICATION ACCORDÉE AUX DEUX AGENTS SOUS CONTRAT D'INSERTION**

Une gratification mensuelle de 122 € sera accordée aux agents employés dans le cadre des contrats aidés.

### **11- ÉLABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité (Ad'ap) sur une durée maximale de 9 ans afin de mettre les installations communales ouvertes au public en conformité avec les obligations d'accessibilité.

#### **12 – PROJET D'ÉCHANGE D'UN CHEMIN RURAL CONTRE UN CHEMIN PRIVÉ ET UN TERRAIN**

Le Conseil Municipal autorise le lancement d'une enquête publique sur le projet d'échange d'un tronçon du chemin rural à partir de la VC n° 2 jusqu'à l'extrémité de la parcelle ZI 84 sise au lieu-dit « Le Breuil du Bourdet » contre le terrain cadastré ZI 9 et le tronçon de chemin privé cadastré ZI 131, reliant la D 61 au CR de la Peyrière au Pech. Compte tenu de la différence des superficies échangées, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

#### **13 – PARTICIPATION AUX FRAIS D'EMPLOI PAR LE COMITÉ DES FÊTES D'UNE ÉQUIPE DE SÉCURITÉ LORS DE LA FÊTE VOTIVE**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à prendre en charge 50 % de la dépense relative à l'emploi d'un service de sécurité lors de la fête votive d'août organisée par le comité des fêtes.

#### **14 – SECURISATION DES ESCALIERS ET DE LA RAMPE HANDICAPÉS À LA SALLE DES FÊTES**

Il est décidé d'installer pour raison de sécurité une main courante le long des escaliers côté parc et route de la salle des fêtes et un garde-corps extérieur sur la rampe handicapés en remplacement de la barre « chasse-roues » actuelle pour un montant HT de 2 834 €.

#### **15 - CONSULTATION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Une consultation selon la procédure adaptée sera lancée pour les travaux de voirie 2015 sur la base de prix unitaires pour les différentes prestations.

#### **16 – MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Après l'annonce par le Gouvernement de la baisse de 30 % des dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la période 2014/2017, les débats liés au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) inquiètent les élus municipaux.

Il refusent particulièrement que les citoyens déjà en proie à des difficultés, ne voient la situation s'aggraver avec la baisse de l'activité économique et le déclin de nombreux services publics pourtant essentiels à la préservation du « bien vivre ensemble »

#### **17 – BANDEROLE PUBLICITAIRE POUR MARCHÉ NOCTURNE ET MARCHÉ DU DIMANCHE MATIN**

Le conseil municipal se prononce en faveur de la présence dans le bourg d'une banderole publicitaire annonçant les marchés du mercredi soir en juillet et août et du dimanche matin toute l'année et autorise M. le Maire à faire le nécessaire.

#### **18 – CESSIION GRATUITE DE TERRAIN À LA COMMUNE POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT**

Le conseil municipal accepte l'offre de M. Jacques Chaminade d'une cession gratuite à la commune d'une bande de terrain le long de D61, à la sortie du bourg, pour la réalisation d'une aire de stationnement, à la condition que la commune prenne en charge la division de la parcelle cédée et son bornage ainsi que la construction d'un mur de soutènement entre la future aire et le terrain de M. Chaminade.